Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie le député de Calgary-Centre de sa question.

Autrefois, on disait des députés du tiers parti à la Chambre, le Nouveau Parti démocratique, qu'ils étaient des libéraux pressés. Je ne vois pas très bien comment on peut établir la corrélation avec le Parti réformiste, mais je ne suis pas certaine que les réformistes comprennent ce qui s'est passé hier. Ils savent, bien sûr, que 52 d'entre nous—la députée de Beaver River ne sera admissible que le 13 mars—sont devenus admissibles hier. Je suis sérieuse. Je suis tout à fait directe avec le député. Aucun de ces 52 députés ne va prendre sa retraite immédiatement.

Mme Grey: Non, mais ils sont admissibles.

Mme Clancy: Je suis admissible à une foule de choses. Je pourrais m'inscrire aux Jeux olympiques. Je suis parfaitement admissible, mais je n'aurais probablement pas des résultats exceptionnels.

M. Silye: Avec les cotisations que vous avez versées, vous méritez de recevoir un million de dollars lorsque vous quitterez la Chambre?

Mme Clancy: Du calme. Laissez-moi répondre à la question. Le député l'a posée, laissez-moi répondre.

Pour commencer, le député m'a posé la question, il a entrouvert la porte, et je vais en profiter.

Mme Grey: Comme vous l'avez fait hier.

Mme Clancy: Effectivement. La réponse, c'est que nous avons fait une promesse dans le livre rouge et que nous allons y donner suite.

M. Abbott: Quand?

Mme Clancy: Lorsque le premier ministre et le président du Conseil du Trésor seront prêts. Notre mandat ne prend pas fin demain. Nous sommes là et, n'en déplaise au Parti réformiste, nous resterons encore au moins trois ans, peut-être quatre, et probablement plus longtemps encore.

Parlons de ce que veulent les Canadiens. Dois-je rappeler aux députés d'en face que les Canadiens ont élu 177 d'entre nous, nous donnant ainsi une majorité écrasante à la Chambre?

Mme Grey: Ils en ont élu 178.

Mme Clancy: Non, le nombre était bien 177 et il est passé à 176. Je connais les chiffres. J'ai gagné une cagnotte. Quoi qu'il en soit, ils ont élu une grande majorité d'entre nous à la Chambre en raison des engagements énoncés dans le livre rouge. Ces engagements seront honorés. Je le sais, le ministre le sait et le premier ministre le sait aussi. Je pense d'ailleurs que, au fond, les députés réformistes le savent également.

Dieu sait que je veux à tout prix éviter de me montrer sectaire dans le cadre de ce débat, mais on pourrait m'obliger à l'être. Je le ferai si on m'y oblige. Comme on ne me laisse guère le choix, je vais rappeler aux députés d'en face que, non seulement les Canadiens ont élu une nette majorité de libéraux à la Chambre en raison des engagements pris dans le livre rouge, y compris celui dont nous discutons aujourd'hui, mais aussi que le premier

Les crédits

ministre jouit actuellement d'un taux de popularité de 75 p. 100 auprès de la population canadienne. Quelqu'un se souvient-il de cela? C'est là où nous en sommes.

Je suis désolée d'avoir à soulever cette question. Je suis piquée au vif d'avoir à l'aborder dans le cadre du débat. Je suis presque embarrassée de le faire devant le président du Conseil du Trésor, car je crains que cela nuise à la bonne opinion qu'il avait de moi jusqu'à maintenant. Quelqu'un se souvient—il qu'il y a dans notre pays un parti dont le taux de popularité est de 10 p. 100 d'après les sondages? Le taux de popularité du premier ministre est toutefois de 75 p. 100, et celui du gouvernement dépasse 60 p. 100.

M. Silye: Mary, les élections auront lieu dans trois ans; vous vérifierez les sondages plus tard.

Mme Clancy: Les élections auront effectivement lieu dans trois ans. Je suis reconnaissante au député de Calgary-Centre de l'avoir précisé. Le livre rouge fait état d'engagements que nous respecterons, notamment celui-ci. J'invite les députés d'en face à rester calmes, à ne pas s'inquiéter, à se réjouir. . .

M. Silye: Pourquoi le premier ministre était-il pressé d'agir l'an dernier et pourquoi ne l'est-il plus maintenant? Pourquoi ce changement? C'est cela qui est déplorable. C'est cette impression qui laisse à désirer.

Mme Clancy: Le premier ministre a-t-il précisé quand il agirait? Il ne l'a pas fait. Je puis donner au député l'assurance que ce jour viendra en ce bas monde et que l'heure sera alors à la réjouissance.

• (1235)

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je rappelle à la députée que je connais un parti qui avait coutume de se vanter de sa popularité. Nous savons tous ce qu'il est advenu de ce parti. C'est une information qui ne manque pas d'être intéressante, mais qui, à elle seule, ne garantit à personne sa réélection.

Pendant une grande partie de son discours, la députée s'est portée à la défense du député de Glengarry—Prescott—Russell qui, selon elle, a fait l'objet d'une attaque personnelle. D'après mon interprétation de l'intervention du député de Kootenay Ouest—Revelstoke, il me semble qu'il ne faisait que s'en prendre à quelques points particuliers soulevés par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Son argument le plus ridicule a été celui où il a dit que si on pouvait prouver qu'un REER privé serait moins généreux pour lui que l'actuel régime de retraite des députés. . .

Mme Grey: Plus.

M. Harper (Calgary-Ouest): Mes excuses, si le régime privé était plus généreux, il démissionnerait.

Il a en fait déclaré qu'il serait plus coûteux pour les contribuables de remplacer le régime actuel par des REER auxquels les députés et le gouvernement verseraient des cotisations égales. Or, nous savons que, dans le régime actuel, le rapport est de six pour un. Dans ses envolées oratoires, la députée dit-elle sérieusement que six est inférieur à un?